Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-36_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 36-01-2026-CM : SDE22 – Effacement des réseaux rue de la Ville Malo

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) a fait procéder à l'étude d'effacement d'une partie des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public de la rue de la Ville Malo, depuis l'entrée d'agglomération jusqu'à la rue du Doué Roc.

Le projet consiste :

- au remplacement des fils nus en fils torsadés sécurisés du réseau électrique aérien basse tension
- à la dépose et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public
- à l'effacement du réseau téléphonique

L'estimatif de l'étude du SDE est le suivant :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-36_01_2026_CM-DE

	montant des travaux € TTC	participation estimée commune € TTC
Electrique	50 000,00 €	0 €
Eclairage	38 000,00 €	22 870,37 €
Télécom	47 200,00 €	47 200,00 €
TOTAL	**135 200,00 €**	**70 070,37 €**

Il est précisé que la dépense est prévue au budget pour une réalisation en 2026.

Vu l'avis favorable de la commission travaux en date du 22 janvier 2026 ;

Considérant l'intérêt de ces travaux, notamment en vue de permettre une meilleure accessibilité piétonne jusqu'au bourg.

Considérant le projet de rénovation de la voirie dans ce secteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques rue de la Ville Malo

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rattachant à cette affaire

PRÉCISE que la dépense sera transcrite ultérieurement au budget de la commune

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER * Côtes d'Armor *

PJ N°22 : Proposition SDE22 effacement des réseaux